

11\_INT\_597



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 31 JAN. 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

Au Grand Conseil du Canton de vaud.

**Interpellation** : Soutien de l'ordonnance fédérale sur l'aide au service sanitaire apicole.

Les maladies des abeilles représentent actuellement un gros problème pour les apiculteurs. Parmi les principales causes de la mort des abeilles, on peut citer en premier lieu l'acarien VARROA, qui a été importé en Suisse il y a environ 25 ans, et les virus véhiculés par ce parasite.

On peut citer également la « Loque européenne », responsable chaque année de pertes massives. La complexité croissante de l'élevage des abeilles rend de plus en plus indispensable un développement accru des connaissances dans ce domaine et l'élaboration de concepts sanitaires à même d'assurer une prévention durable et une lutte efficace contre les maladies des abeilles.

En acceptant en 2007 la Motion Gadiet (04.3733) du 16 décembre 2004 «Promouvoir l'apiculture en Suisse », les chambres fédérales ont donné mandat à la confédération de promouvoir l'apiculture en Suisse et de soutenir financièrement la création de structures apicoles modernes. Le concept de promotion de l'apiculture en Suisse du 19 juin 2008 propose la création d'un service sanitaire apicole national (SSA) permettant de renforcer l'interface entre les secteurs de la recherche, de la lutte publique contre les épizooties des abeilles et de l'apiculture et de promouvoir ainsi la santé des abeilles.

Le présent projet d'ordonnance régleme l'organisation, les tâches et le financement du SSA. Il est prévu de financer le SSA par une participation financière de la confédération, des cantons et du secteur apicole. Cependant la contribution fédérale sera directement liée à celle de l'ensemble des cantons et d'un montant équivalent. Les contributions seront de l'ordre de FRS 300'000.- pour la Confédération, d'un même montant pour l'ensemble des cantons et de FRS 150'000.- pour le secteur apicole.

Mes questions au Conseil d'Etat :

1. L'Etat de Vaud, participera t-il au financement de l'offre sanitaire apicole dès le 1er janvier 2013 ?
2. Si oui, pour quel montant ?
3. Est-ce que L'Etat à l'intention d'ajouter ce montant au soutien apicole du budget 2013 ?

Je remercie infiniment le CE pour ces réponses.

Ne souhaite pas développer.

Rey-Marion Alette ,députée

Oulens-sur-Lucens, le 31 janvier 2012